

**Allocution du Président Edouard Fritch**  
**COPIL du SAGE**  
**5 avril 2019**

M. Le secrétaire général du haut-commissariat,  
Mme la vice-présidente de l'Assemblée de la Polynésie,  
Mesdames et messieurs les membres du COPIL,  
Chers amis,

Merci pour votre présence ce matin. Nous sommes réunis dans le cadre du comité de pilotage (COPIL) du Schéma d'aménagement général de la Polynésie française – le SAGE – et ce pour la sixième fois en un peu plus de deux années. La première réunion du COPIL s'est tenue en mai 2016, et nous avons lancé la procédure d'élaboration en février 2017.

Nous étions bien sûr remplis d'ambitions, pour notre Pays, pour les Polynésiens, mais, j'en suis certain, tous un peu inquiets que cette N-ième tentative ne débouche sur rien de concret, tant cette ambition de rassembler les acteurs et décideurs publics et privés autour d'un projet qui fasse sens commun était grande.

Depuis, la démarche a été poursuivie, un partenariat a été développé avec l'Etat qui nous accompagne tant financièrement que sur la méthode. Une large concertation a été engagée, à Tahiti, aux Australes, aux îles Sous-le-Vent, aux Marquises, aux Tuamotu ; les élus des communes les plus éloignées : Rapa, Rikitea, Fatu Hiva... se sont déplacés pour porter leurs projets et les attentes de leur population.

Je salue le travail de tous, et je remercie l'implication forte de notre ministre du logement et de l'aménagement du territoire, également en charge des transports interinsulaires, Monsieur Jean Christophe BOUISSOU. Ses équipes, avec lui, étaient encore la semaine dernière à Bora Bora et à Hiva Oa, pour présenter le résultat des travaux sur le SAGE.

C'est cette proximité et ce dialogue permanent qui ont été mis en place qui ont permis, j'en suis certain, d'obtenir le projet qui va nous être présenté aujourd'hui. Un projet qui a été formulé dans le cadre d'une démarche participative et d'écoute des aspirations de chaque archipel, de chaque commune.

J'étais moi-même présent aux restitutions de lundi et mardi la semaine dernière avec les élus des Tuamotu, des Australes, et bien sûr des îles du Vent. J'ai pu mesurer à la fois la qualité du travail réalisé et la force de ce processus collectif engagé.

Aujourd'hui, nous allons prendre connaissance du résultat de ce travail, du **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** du Pays, et **nous allons devoir nous positionner sur ce projet** à partir duquel les schémas d'archipels sont déclinés, et le cadre réglementaire sera élaboré.

Je l'ai dit et je le redis aujourd'hui, le SAGE n'est pas un projet, ou le projet, de notre gouvernement. Il est, et doit être, la référence d'aménagement de tous les élus. Chacun, chaque collectivité, le Pays, les communes, les intercommunalités, doit y trouver son compte.

Pour avoir pris connaissance du schéma qui va nous être présenté, je pense que l'équilibre a été trouvé entre, d'une part **la nécessité de faire des choix forts et stratégiques en matière d'aménagement**, et, d'autre part, **une autre nécessité qui est une attente forte exprimée de permettre à tous les Polynésiens de réaliser leur parcours de vie dans leur archipel, dans leur île natale.**

Telles sont les bases du schéma d'aménagement général de la Polynésie française et de la démarche engagée.

Avant que notre ministre du logement et de l'aménagement nous le présente dans le détail, je cède la parole à M. le secrétaire général du haut-commissariat.

Je vous remercie de votre attention.

\* \* \*